

Le CNE valide les signatures de l'opposition pour le référendum révocatoire



Le Conseil National Électoral du Venezuela a validé 1% des signatures de l'opposition qui souhaite un référendum révocatoire contre le président Nicolas Maduro.

La présidente du conseil, Tibisay Lucena, a fait savoir qu'une enquête judiciaire avait été demandée suite à des dénonciations de fraude dans les listes de signatures.

Pour la prochaine phase, l'opposition doit réunir 20% des signatures avec les empreintes digitales des électeurs inscrits sur les registres du Conseil National Électoral, avant que celui-ci puisse procéder à fixer la date des élections générales. L'opposition y doit obtenir au moins la même quantité de voix que le gagnant des dernières élections présidentielles.

A ce sujet, le maire de l'arrondissement Libérateur de Caracas, Jorge Rodriguez, a dénoncé le fait que les listes de signatures présentées par la droite contenaient plus de 10 000 personnes décédées, 9 300 autres ne figuraient pas sur les registres, quelques 3000 étaient des mineurs, et plus de mille 300 personnes étaient des handicapés mentaux.

Ce dirigeant du Parti Socialiste Unifié du Venezuela a qualifié ces manœuvres de l'opposition de la fraude la plus gigantesque de l'histoire du pays.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/101627-le-cne-valide-les-signatures-de-lopposition-pour-le-referendum-revocatoire>



Radio Habana Cuba